

# PREVENTION RISQUES AMIANTE SOUS-SECTION 4 ENCADRANT

## INITIALE

### RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

l'employeur doit assurer une formation adaptée aux activités et aux procédés mis en œuvre à tous les salariés susceptibles d'intervenir sur des matériaux amiantés, et ce préalablement à leur première intervention. Les modalités de la formation spécifiques des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante sont définies par la réglementation (arrêté du 23 février 2012 modifié)

### OBJECTIFS

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée et les niveaux d'empoussièrement induits.
- Définir les procédures adaptées aux interventions.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Rédiger un mode opératoire et le faire appliquer

### PROGRAMME

#### THEORIE

- Caractériser la problématique posée par l'utilisation de l'amiante
- Dispositions générales et réglementaires
- Concevoir un chantier Amiante dit de « sous-section 4 »
- Repérages amiante / Profils intervenant / sous-section 3 et sous section 4, processus et niveau d'exposition, Valeur Limite d'Exposition Professionnelle / MPC1 : abattage, sédimentation et/ou aspiration / Vacation / temps de repos / pénibilité de l'intervention / Organisation chantiers de niveau 1, 2 et 3 / aéraluque / Produits de substitution / Métrologie, formations et suivi /
- Moyens de protection collective :
  - 1) Confinement statique (film de propreté) et dynamique
  - 2) Calfeutrement / isolement, mise en dépression (Très Haute efficacité)
  - 3) Aspirateur à filtration absolue (Très Haute efficacité)
  - 4) Sas d'entrées / sorties, sas déchets

#### - Équipements de protection individuelle

- 1) Durée, niveaux et efficacité
  - 2) Usage et critères de choix
  - 3) Avantages et inconvénients
  - 4) Principes de fonctionnement
- Mode opératoire / notice de poste

#### - Gérer un chantier amiante sous-section 4

L'installation du chantier / La préparation / Techniques d'intervention / Les contrôles / Le repli et la restitution / Gestion des déchets : conditionnement transport et élimination / Intégration des situations d'urgence et les secours

- Intervention amiante sous-section 4 : mises en situation
- Présentation du chantier : niveau 1, 2 et 3
- Présentation des matériels et équipement : abattage, sédimentation aspiration, Moyens de Protection Collective et Équipements de Protection Individuelle
- Conception d'aéraluque d'un chantier amiante
- Saisie du BSDA
- Rédaction des modes opératoires et notices de poste, etc.
- Rédaction de consignes de sécurité
- Exercices d'évaluation des risques
- Évaluations théorique et pratique

### METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

**PUBLIC CONCERNE :** Employeur et tout travailleur possédant au sein de l'entreprise une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de

**PRE-REQUIS :** Visite médicale suivi renforcé à jour pour la formation, être rasé pour un homme en raison de l'utilisation de masque respiratoire

**LIEU :** Centre partenaire Certifié COFRAC pour formations amiante

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 6 Maximum

**DUREE DE LA FORMATION :** 5 JOURS (35 HEURES)

**ACCESSIBILITE HANDICAPE :** En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

**VALIDATION DES ACQUIS :** Attestation de fin de formation et attestation de compétence délivrée par l'Organisme partenaire certifié COFRAC

**MOYENS DE SUIVI :** Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.